

RÉPONSE! À TOUT!

LE MAGAZINE QUI ENRICHIT LA VIE

« Aider les joueurs à stopper l'hémorragie de leur portefeuille »



Eric
Bouhanna,
créateur
d'Adictel²

En 2004, Eric Bouhanna a créé la société Adictel dont l'objet est de venir en aide aux joueurs qui laissent trop de plumes, et d'argent, dans les salles de jeu. Un service gratuit pour les joueurs, mais facturé aux casinos. Explications.

**RÉPONSE!
À TOUT!** En deux mots,
que propose

Adictel pour
aider les joueurs qui
dépassent la mesure ?

Eric Bouhanna. – Le joueur qui a un problème nous appelle sur un numéro gratuit², des psychologues l'écoutent, puis on lui fixe un rendez-vous dans le casino qu'il fréquente, et là, après avoir étudié son cas, on lui donne des conseils et on lui fait des propositions. Il peut aller s'il le souhaite consulter un psy, dont on règle la première visite, mais avant toute chose il peut se fixer des garde-fous, en demandant à ce que ses enjeux soient limités. Notre but principal, c'est de stopper l'hémorragie de son portefeuille! Tous les joueurs ne sont pas des malades pathologiques qu'il faut soigner mais très souvent des joueurs excessifs qu'il faut aider à se contrôler.

**RÉPONSE!
À TOUT!** Mais comment
le joueur peut-il
plafonner ses enjeux ?

Via Adictel, il trouve un protocole avec le casino. Tout d'abord le refus des chèques ou des cartes de crédit. Puis au-delà d'une certaine somme en espèces, il ne peut plus acheter de jetons. De leur côté les casinos ont signé un contrat avec Adictel où ils s'engagent à faire respecter ce protocole de limitation. C'est toute l'originalité du système : nos clients sont les joueurs, mais nous présentons la facture aux casinos! Notre coût d'exploitation de 800 000 € par an est réparti entre les casinos qui ont signé un contrat avec nous.

**RÉPONSE!
À TOUT!** Des casinos qui
financent une
société qui aide les joueurs
à limiter leurs enjeux,
ça paraît paradoxal, non ?
Hier peut-être, mais pas
aujourd'hui. Si à une époque
les casinos étaient surtout

fréquentés par des flambeurs et des gens fortunés, avec l'arrivée des machines à sous, qui représentent 95 % des recettes, on peut y croiser M. ou M^{me} Tout-le-Monde. Et depuis que le principe de précaution est dans la Constitution française les casinos ont le devoir de protéger M. Tout-le-Monde. De la même façon qu'un fabricant de véhicules doit s'assurer de la sécurité de ses produits, les casinos doivent assumer les risques que l'industrie du jeu peut générer pour les consommateurs. Comme ce n'est pas leur vocation première de s'occuper de santé publique, et que l'Etat ne fait rien dans ce sens, ils préfèrent sous-traiter la gestion du risque à une société comme la nôtre. Nous leur servons en fait de paratonnerre.

² Adictel, numéro vert :
0 805 020 000